



CCCPS / 2023 / BC001
1.3 Conventions de mandats

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023
Séance du 14 septembre 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 05.09.2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

Le 14 septembre 2023, à 18h, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCCPS à Aouste sur Sye en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; René-Pierre HALTER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Hélène PELAEZ BACHELIER et Patricia PUC
Pouvoirs	Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Damien MARCHÉ à Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI
Absents	Dominique DELAYE ; Christophe LEMERCIER ; Hervé MARITON ; Arnaud VANNIER
Secrétaire de séance	François BROCARD

**Convention Syndicat Mixte de la rivière Drôme - Partenariat pour la distribution
d'équipement hydro-économe**

Le Bureau,

I. Rappel du contexte

En 2021, suite au bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), la Commission Locale de l'Eau (CLE) a sollicité le SMRD pour que soient mises en place des actions en faveur des économies d'eau sur le bassin versant de la Drôme afin de renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique. Le programme EcoDrôme a donc été initié par la mise en place d'actions de 2023 à 2025.

Dans ce cadre, et afin de générer des économies d'eau de la part des foyers du bassin versant, une des actions menées est la démarche Foyers EcoDrôme. Cette action consiste à remettre du matériel hydro-économe à chaque foyer.

Elle s'appuie sur la distribution par des partenaires.

La convention proposée permet à la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme de bénéficier à titre gratuit de matériel hydro-économe à distribuer aux ménages.

Les modalités de distribution seront proposées ultérieurement. Cette distribution pourra cependant s'appuyer sur le Service Public Intercommunal de l'Energie notamment au bénéfice des copropriétés et ménages déjà accompagnés par le service.



**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023

Séance du 14 septembre 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 05.09.2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

II. Objet de la Décision

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Bureau communautaire de valider la convention de partenariat avec le SMRD annexée à la présente décision.

III. Visas

VU La proposition de convention de partenariat avec le SMRD annexée à la présente décision,
VU l'avis favorable de la commission énergie du 19/06/2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Bureau Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la convention de partenariat avec le SMRD annexée à la présente décision,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention de partenariat ainsi que tous les actes afférents à la présente décision.

V. Résultat du vote

Décision adoptée à l'unanimité

VI. Annexe

Est annexée à la présente décision le document suivant :

- Annexe I : Convention partenariale avec le SMRD – Démarche foyer EcoDrôme.

François BROCARD
Secrétaire de séance

Le 14/09/2023

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président



Affichée le **21 SEP. 2023**